



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03/04/2022

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents :

Monsieur CLAVIER Dominique, Mme GERVASONI Florence, Mme KIRCHER Séverine
Monsieur MOTHEs Didier Mme POIROT Delphine Monsieur SOULARD Stéphane, Mme
THIBAUT-MARROCQ Sophie, Monsieur THUAULT Jean, Mme VIROULET-L'HOTE
Emmanuelle

Était excusée : THUILLIEZ David

Absent : Monsieur DARMAGNAC Aurélien, Mme LAROUSSE Cécile, Madame MELIN
Marie-France, Monsieur PEREIRA Johan, Monsieur RICHEZ Landry.

Madame Florence GERVASONI a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 le quorum étant atteint.

A la convocation du conseil municipal étaient joints le projet du budget et le compte rendu de
la réunion du 28 Février 2023 du comité social territorial.

Ordre du jour :

	- Approbation du Compte administratif année 2022
	- Taux des taxes directes locales 2023
	- Approbation du Budget Primitif 2023
	- Délibération autorisant le recrutement d'agent contractuels de remplacement
	- Approbation du Procès-verbal de la séance du 20/03/2023
	- QUESTIONS DIVERSES

1-OBJET : Délibération portant approbation du Compte Administratif Année 2022

Lors de la séance du 20 mars 2023, comme l'exige la loi le maire n'a pas participé à la délibération, ce qui fait que le quorum n'étant pas atteint pour ce vote (7 votants pour un quorum de 8). La délibération a été rejetée et il convient de la reprendre.

Le compte administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 148 816 euros, et d'investissement, et d'investissement de 13 217 euros.

Une provision de 130 920 euros est comptabilisée pour financer le projet du square. Les charges ont été bien maîtrisées et conforme aux provisions.

Les recettes ont été dynamiques, notamment le produit de la taxe additionnelle des droits de mutation à 55390€. Ce produit résulte de la péréquation entre toutes les communes du département des taxes liées aux transactions immobilières.

Nous avons également bénéficié de dotation de solidarité rurale bonifié à hauteur de 47 934€. Pour ces deux dotations, nous n'avons aucune certitude de retrouver les mêmes montants pour l'année 2023.

La trésorerie de la commune est importante et supérieure au ratio souhaité par la trésorerie.

Le niveau d'endettement est faible.

La commune est en capacité d'assurer des investissements.

L'excédent a reporté est de 545 524.86

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOTHES Didier délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Dominique CLAVIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs,
- Adopte le Compte Administratif 2022.

VOTE : UNANIMITE

2-OBJET : Vote des taux des taxes directes locales 2023

La délibération du 20 mars 2023 concernant le vote des taux doit être complété. En effet n'y figure pas la taxe d'habitation qui est uniquement maintenu pour les résidences secondaires.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes communales. Pour l'année 2023, les taux sont votés ainsi :

	Tx 2023 votés
Taxe Foncière (Bâti)	40.5%
Taxe Foncière (Non Bâti)	41.89%
Taxe d'Habitation (THRS)	12.90%

VOTE : UNANIMITE

3- OBJET : Approbation du Budget Primitif 2023

Le maire rappelle que la situation financière de la commune est particulièrement saine (cf document de valorisation joint au compte rendu).

La trésorerie permet de gérer facilement le fonds de roulement et l'endettement est faible.

Malgré une perte de 8000€ sur les dotations de l'Etat, le budget présenté permet à la commune de faire face sans difficulté à ses obligations (fonctionnement et investissement)

Les investissements 2023 s'élèvent à 436 775.92€ :

- Les principaux postes étant :
 - o la réalisation du square (142 218.80),
 - o des travaux d'entretien à l'école (9370€)
 - o la voirie (25 000€),
 - o la rénovation totale de l'éclairage public (95 362.62)
 - o et une provision de 160 000€ pour des acquisitions immobilières.

Après explication des différents chapitres de la section fonctionnement et des différents programmes de la section d'investissement, le Conseil Municipal vote l'adoption du budget 2023.

Le budget 2023 se résume ainsi :

Section Fonctionnement	:	1 253 532.36	euros
Section Investissement	:	858 150.56	euros

VOTE : UNANIMITE

4- OBJET : Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

(Délibération de principe – article L. 332-13 du CGFP)

L'agent technique est en arrêt de travail long. Il est proposé au Conseil Municipal de recruter un agent de remplacement pour une période de 6 mois.

Vu l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;

- De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

VOTE : UNANIMITE

Questions Diverses :

Il est rappelé que la journée nature est fixée au samedi 8 Avril. Rendez-vous à 8h30 place des platanes.

Un point sur le dossier bâtiment Fauché est fait.

La séance est levée à 20h15.

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	